

N°	5	9	7
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Avis sur la constitution du syndicat mixte du littoral de la Seine-Maritime.</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, Le 24 septembre à 10h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL. Cette séance de conseil fait suite à l'absence de quorum, constatée le 20 septembre dernier par Mme la Présidente.</p> <p>Étaient présents ce jour, Mme DUCROCQ, Mme LORAND-PASQUIER, Mme LUCOT-AVRIL.</p> <p>Absents excusés : Mme BIZET, Mme BORGEO, Mme DAMIS-FRICOURT, Mme DE WAZIERS, M. DECORDE, M. DEWAELE, M. GAUTIER, Mme LE VERN, M. LEJEUNE, Mme NEAU, Mme SINEAU-PATRY, Mme TEMMERMANN.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>9 septembre 2019</p>	<p><u>- Avis sur la constitution du syndicat mixte du littoral de la Seine-Maritime</u></p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p>	<p>En lien avec les évolutions législatives en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) maintenant dévolues aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP), le Département 76 s'est lancé, en 2018, aux côtés des services de l'Etat, dans une étude de préfiguration qui devait déterminer la gouvernance de la gestion du trait de côte, la prévention contre les submersions marines et la gestion des ouvrages sur tout le littoral de Seine-Maritime.</p>
<p>Présents 3</p> <p>Votants 3</p>	<p>Les dernières réunions ont acté la création d'un syndicat mixte ouvert, à la carte, dédié à ces enjeux littoraux. Les statuts reçus dernièrement pour avis au conseil d'administration de l'Institution, proposent une adhésion des acteurs institutionnels de la GEMAPI littorale (EPCIFP et SIBV compétents, Département 76) ainsi que des acteurs es-qualité comme les autres syndicats de bassins versants compétents en GEMAPI hors submersion marine pour que des liens entre les politiques terre-mer en matière de gemapi soient effectifs.</p>
	<p>Au vu de la non-adhésion de la Communautés de communes des Villes Soeurs au futur syndicat mixte Bresle et de son souhait actuel d'adhérer à la gestion picarde sur ces enjeux littoraux (futur EPAGE Baie de Somme et probablement futur EPTB littoral Hauts-de-France), il semble délicat juridiquement que l'Institution puisse adhérer au syndicat mixte littoral qui va être créé en Seine-Maritime.</p> <p><i>Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - actent la création de ce syndicat mixte littoral de la Seine-Maritime, - souhaitent que l'Institution ou son évolution structurelle que sera le

syndicat mixte Bresle, fasse acte de candidature pour participer aux travaux des commissions ad hoc qui seraient créées par ce syndicat mixte,

- proposent de revoir ultérieurement le choix d'une éventuelle adhésion au regard de la position qui sera tenue par la Communauté de communes des Villes Soeurs,

- habilite Mme la Présidente à tout mettre en oeuvre pour respecter les décisions du Conseil décrites ci-dessus.

Date de publication et de transmission

au représentant de l'Etat : 24/09/2019

Acte exécutoire le : 24/09/2019

la Présidente de l'Institution

Virginie LUCOT-AVRIL

**Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Virginie LUCOT-AVRIL**

**INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com**

**INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com**